

Economie post-pandémie: Prêts Covid: une hausse des taux d'intérêt «étonnante et maladroite»

Luca Di Stefano

6–7 minutes

Sans crier gare, la Confédération a revu à la hausse les taux des prêts octroyés durant la pandémie. Pris de court, les entrepreneurs haussent le ton.



Publié: 24.04.2023, 18h28



Antoine Darbellay a fondé la première faîtière cantonale réunissant les entreprises du secteur événementiel. Pour lui, ce taux d'intérêt «est une nouvelle charge» qui a conduit certaines entreprises du secteur à renoncer à l'engagement d'un collaborateur.

FRANK MENTHA

L'annonce est passée presque inaperçue, mais ses effets se sont produits en quelques heures. Le 29 mars, le Conseil fédéral informait avoir adapté les taux des crédits Covid-19.

Date de l'entrée en vigueur: le 1^{er} avril, soit trois jours plus tard.

Depuis, ceux qui pensaient avoir contracté un crédit à taux zéro (pour les crédits inférieurs à 500'000 francs) sont désormais soumis à un taux de 1,5%. Quant à ceux qui ont obtenu un montant supérieur au demi-million, le taux est passé de 0,5% à 2%.

L'explication? Le Conseil fédéral tient compte de la hausse du taux directeur de la Banque nationale suisse (BNS). Entre les lignes, la Confédération fait également passer un message: il est temps pour les entreprises d'accélérer les paiements compte tenu du délai pour le remboursement de la totalité de l'emprunt fixé à 2028 (certains cas de rigueur peuvent obtenir deux ans supplémentaires).

La lettre de la banque

Très vite, les banques ont donc adressé des courriers informant les entreprises de ces nouveaux taux. En le lisant, Ana Roch, directrice de l'entreprise Ventilogaine, a bondi. Pour celle qui est par ailleurs députée MCG au Grand Conseil, cette annonce est malvenue. «J'ai l'impression qu'on ne fait vraiment rien pour

nous aider», dit-elle.

«Il faut se remettre dans le contexte d'avril 2020. Nous étions en pleine incertitude, personne ne pouvait prédire quoi que ce soit. Nous nous demandions si nous allions rouvrir un jour.»

Ana Roch, directrice de Ventilogaine SA et députée

Dans son cas, l'emprunt contracté au plus fort de la pandémie, en avril 2020, se situait dans la catégorie inférieure, à savoir moins de 500'000 francs. À l'époque, il lui semblait établi que la Confédération assurait le versement de ces liquidités à taux zéro.

«Une clause indiquait que ce taux pouvait évoluer, mais au moment de signer le contrat, qui l'a lue? interroge Ana Roch. Il faut se remettre dans le contexte d'avril 2020. Nous étions en pleine incertitude, personne ne pouvait prédire quoi que ce soit. Nous nous demandions si nous allions rouvrir un jour», poursuit-elle.

«Étonnant et maladroit»

À la tête de la société événementielle Events Concept, Antoine Darbellay l'admet: «Sur le plan juridique, la question ne se discute pas. Le contrat stipulait bien que la Confédération se réservait le droit de revoir les taux.»

Mais la mesure est «étonnante» et «maladroite» aux yeux de celui qui a fondé la première faïtière cantonale réunissant les entreprises du secteur juste après le Covid. «C'est une nouvelle charge supplémentaire, résume-t-il. Certains membres de l'association nous l'ont dit: pour compenser, ils renonceront à l'engagement d'un collaborateur.»

Ana Roch et Antoine Darbellay ont tous deux commencé à

rembourser leur prêt en 2022, mais les montants dus restent encore très importants. Si «l'activité a bien repris», au dire du professionnel de l'événementiel, les deux entrepreneurs mesurent à des degrés divers les conséquences de la guerre en Ukraine et de l'inflation. «Tous les prix ont augmenté de 5 à 20%», constate Antoine Darbellay. L'entreprise d'Ana Roch, elle, a subi de plein fouet le renchérissement des matières premières. L'acier, en premier lieu.

«Certains membres de notre association nous l'ont dit: pour compenser, ils renonceront à l'engagement d'un collaborateur.»

Antoine Darbellay, membre du comité de l'AECG

À Genève, plus de 10'000 entreprises ont contracté un prêt Covid. Si certaines se sont déjà acquittées de leur dette, ce n'est pas le cas pour un grand nombre d'entre elles.

«Les prêts Covid ont en effet permis la survie d'un certain nombre d'entreprises durant la pandémie, constate Vincent Subilia, directeur général de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). Or l'annonce soudaine le 29 mars par la Confédération de fixer un taux d'intérêt à 1,5% pénalise indéniablement celles-ci et en particulier les PME qui n'auraient pas encore procédé à l'intégralité du remboursement.»

Fallait-il s'y attendre?

À l'échelon national, la Fédération suisse des entreprises (FSE) considère cette décision comme «insoutenable» et demande au Conseil fédéral de faire machine arrière par le biais d'une pétition. «Lors de l'octroi des crédits d'urgence Covid en 2020, des milliers de propriétaires de PME avaient été exhortés à s'endetter pour surmonter cette terrible épreuve. Beaucoup